

# DES IBIS CHAUVES NÉS EN FRANCE REPEUPLENT L'ANDALOUSIE

**Plusieurs parcs zoologiques français ont contribué au succès du programme Eremita, lancé en 2004, qui vise à réintroduire dans son habitat naturel l'ibis chauve, classé « en danger critique d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La colonie réintroduite en Andalousie, à partir notamment d'individus nés dans des zoos français, est désormais viable.**



© Réserve Africaine de Sigean

Un long bec fin, incurvé vers le bas pour pouvoir sonder le sol à la recherche de sa nourriture. Des narines situées à la base du bec, pour respirer tout en fouillant la vase et le sable. Un plumage noir aux reflets irisés, oscillant entre le bleu, le vert et le cuivre. Une tête au sommet totalement déplumée. Au niveau du cou, une sorte de collerette qui, lorsqu'elle s'hérissé, donne l'effet d'une couronne à l'arrière du crâne, rappelant un ermite, et lui vaut son nom scientifique : *Geronticus eremita*. Voilà le portrait de l'ibis chauve, un oiseau de 70 à 80 cm à l'âge adulte, et d'1 à 1,5 kg sur la balance.

Historiquement, la population d'ibis chauve était répartie en deux sous-populations, l'une à l'ouest de la Méditerranée (Maghreb, Espagne, sud de la France), l'autre à l'est (Turquie, Syrie). Son déclin a débuté il y a plusieurs siècles, et serait dû, au départ, à des causes naturelles encore mal identifiées, ainsi qu'à des pratiques humaines : la surconsommation, pour leur viande, des oisillons au moment du sevrage. Mais ce déclin s'est accéléré au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, en raison de la destruction des habitats de l'ibis et de l'utilisation de produits phytosanitaires qui affectent l'oiseau directement (par empoisonnement), et indirectement (par la destruction des insectes dont il se nourrit).

L'ibis chauve a disparu d'Europe centrale il y a 400 ans et en 1989, la population migrante de Turquie s'est éteinte. La seule population sauvage connue (dans le sud-ouest du Maroc) comptait 69 couples en 2001. En avril 2002, 3 couples reproducteurs ont été découverts dans la région de Palmyre en Syrie avec un avenir incertain : aujourd'hui, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) considère que « *l'espèce y est probablement éteinte en tant que population reproductrice* ».

En juillet 2003, un groupe international d'experts détermine que le sud-ouest de l'Espagne est une zone potentiellement favorable à l'espèce. Le ministère de l'environnement de la province d'Andalousie lance alors le Proyecto Eremita (« *Projet ibis chauve* »), bientôt confié aux ornithologues du parc zoologique de Jerez. En effet, si l'ibis chauve est en danger critique d'extinction dans le milieu naturel, il est reproduit tous les ans dans les parcs zoologiques européens : aujourd'hui, on en compte 1301 répartis dans 100 institutions, dont 15 françaises.

Le projet andalou démarre dès 2004 par l'introduction de quelques dizaines d'oiseaux nés en zoos et imprégnés par l'homme, pour éviter leur dispersion et leur apprendre à exploiter au mieux les ressources locales. Après quelques mois passés en volière d'acclimatation *in situ*, les oiseaux sont lâchés. Les lâchers se sont succédé presque chaque année depuis 2004, mais à présent les oiseaux réintroduits ne sont plus imprégnés : ils font leur apprentissage grâce aux ibis déjà installés.

Rafael Perez Guardiola, soigneur ornithologue au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, explique : « *l'ibis est un oiseau grégaire, qui vit en colonies. Les premiers individus qui ont été réintroduits accueillent maintenant ceux qui sont amenés chaque année pour renforcer la population. Les premiers ont été élevés « à la main », ils étaient « imprégnés » par l'homme. Ceux qui sont nés à Mulhouse depuis deux ans et qui sont partis en Andalousie ont été élevés par leurs parents. Et maintenant, ce sont les ibis qui prennent en charge les nouveaux arrivants* ».

Dès 2008, sous l'impulsion de son directeur Pierre Gay, le Bioparc de Doué-la-Fontaine s'intègre au projet en fournissant plusieurs couples qui seront relâchés avec succès. Par la suite, le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse (Haut Rhin), le Jardin aux Oiseaux d'Upie (Drome), la Réserve Africaine de Sigean (Aude), le Parc de Clères (Seine-Maritime), et plus récemment le Parc Zoologique de Fort-Mardyck (Nord) se sont joints à cette aventure internationale. La moitié des 37 oiseaux relâchés en 2017 provenaient de parcs zoologiques français.

Antoine Joris, directeur zoologique et vétérinaire de la Réserve Africaine de Sigean, précise : *« les parcs animaliers participent également à la conservation de cette espèce en finançant les recherches qui entourent le programme de réintroduction. Par exemple en 2018 la Réserve Africaine de Sigean, qui avait fourni 15 Ibis chauves en 2017, finance l'achat de 8 balises GPS-GSM qui permettront de suivre les déplacements de cette nouvelle population pour identifier le plus précisément possible les zones de nourrissage, les dortoirs ou les nouvelles colonies et mettre en place les mesures de protection qui s'imposent ».*

Mais pourquoi vouloir réintroduire dans la nature un oiseau dont le déclin a commencé il y a quatre siècles ? Pierre Gay, directeur du Bioparc de Doué-la-Fontaine, argumente : *« Parce que cela fait partie de notre patrimoine ! Songez que l'ibis chauve figurait sur les gravures naturalistes d'Albrecht Dürer (1471-1528) ! Et puisque nous en avons beaucoup dans nos parcs, pourquoi ne pas tenter de les réimplanter dans leur milieu naturel ? Et en plus, ça marche ! »*

Depuis la création du projet, plus de 400 oiseaux ont été réintroduits et on observe une population viable *in situ* avec des jeunes nés de couples provenant eux de zoos !

Contact presse : Cécile Erny - Tel. : 06.26.05.65.39 – [afd pz@afd pz.org](mailto:afd pz@afd pz.org)



### **A propos de l'AFdPZ**

**Créée en 1969, l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) fédère une centaine de parcs zoologiques en métropole et outre-mer. Chaque année, plus de 20 millions de visiteurs découvrent 30 000 animaux dans ces établissements qui s'engagent à respecter les directives du code d'éthique de l'Association. L'AFdPZ est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), de l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et des Associations européenne et mondiale des parcs zoologiques (EAZA et WAZA).**

**[www.afdpz.org](http://www.afdpz.org)**